

## Séance du Conseil d'Arrondissement du 24 juin 2019

### **Amendements sur le Vœu proposé par le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau pour une pacification de la circulation le long du parc Montsouris**

Considérant que :

- la Ville de Paris développe actuellement une "coulée verte" le long de l'avenue René Coty menant de la place Denfert Rochereau au parc Montsouris,
- le parc Montsouris est l'un des plus grands parcs dans Paris intra-périphérique, très fréquenté quotidiennement pour des pratiques familiales, sportives, du repos, une simple respiration ...,
- en contradiction totale avec la destination de ce parc comme poumon vert, les rues qui le longent subissent depuis plusieurs années un trafic disproportionné en servant d'axes pour l'entrée et la sortie vers le Sud de Paris et vers l'A6 avec plus de 20'000 véhicules par jour,
- le trafic y a considérablement augmenté sur les côtés nord (Avenue Reille) et Ouest (rues Nansouty / Emile Deutsche de la Meurthe) par report de flux automobiles depuis la création de la zone verte Tombe Issoire et plus récemment après modification de circulation rue Gazan, aboutissant à un minimum de 4 à 6 heures d'embouteillages quotidiens en semaine,
- le goulot d'étranglement convergeant vers le parc Montsouris s'aggravera encore davantage avec le réaménagement actuel de l'Avenue du Général Leclerc,
- aux beaux jours, les entrées du parc et ses trottoirs subissent une énorme fréquentation alors que la circulation forte aux heures de sortie de bureau ou excessivement rapide aux heures creuses présente un risque pour les piétons, coureurs, poussettes et du report des cyclistes sur les trottoirs lors des bouchons, notamment du fait de leur étroitesse rues Gazan et Nansouty / Emile Deutsche de la Meurthe,
- en périphérie du parc, les pollutions chimiques et sonores atteignent directement et de façon particulièrement nocive les nombreux sportifs ainsi que les principales zones de jeux et les manèges pour enfants avec, selon Airparif et Bruitparif, des niveaux dépassant les seuils présentant un risque grave pour la santé des riverains alors même que la dangerosité des particules fines augmente lorsqu'elles se conjuguent aux pollens qui facilitent leur absorption,
- plusieurs ruelles adjacentes sont référencées dans la plupart des guides touristiques et très fréquentées pour leur intérêt culturel (maison George Braque, maison du Cordelier, Square de Montsouris, etc) alors qu'elles sont bordées par une circulation sauvage,
- la signalisation de la zone 30 km/h et les petits dos d'ânes situés en bout des rues Nansouty / Emile Deutsche de la Meurthe sont très insuffisants, cet axe sans commerce avec feu en ligne de mire servant au contraire pour de très fortes accélérations nuit et jour,
- la vitesse en bordure de parc pourrait facilement être ramenée à 20 km/h et régulée en conséquence comme d'autres zones sensibles du centre de Paris,

**Sur proposition du Conseil de Quartier Montsouris-Dareau, le Conseil d'Arrondissement émet le vœu :**

**- que des mesures soient prises étudiées afin de "sanctuariser" le parc Montsouris en y sécurisant la circulation et diminuant la pollution par modification du plan de circulation et implantation d'aménagements urbains adéquats:**

1. Suppression d'un sens de circulation sur les rues Nansouty / Emile Deutsche de la Meurthe en convertissant cet axe ouest du parc en sens unique pour un élargissement des trottoirs et conversion de la voie de circulation supprimée en piste cyclable en site propre à double sens pour permettre l'entrée et la sortie de Paris aux cyclistes le long du parc depuis les boulevards des maréchaux par une coulée verte jusqu'à la place Denfert Rochereau, ou à défaut, conversion de la voie supprimée en voie de bus propre pour la fin de ligne 88,
2. Envisager une restriction similaire Avenue Reille, limitant le trafic le long du côté Nord du parc et les reports de circulation entre rues Gazan, Nansouty et Tombe Issoire,
3. Mise en place de grands passages surélevés "piéton" à différents points stratégiques le long des axes entourant le parc Montsouris de façon à bloquer la prise de vitesse aux heures creuses et sécuriser les piétons et circulations douces aux heures de pointe.

**-Que le Conseil de quartier soit associé à toutes les étapes des études**